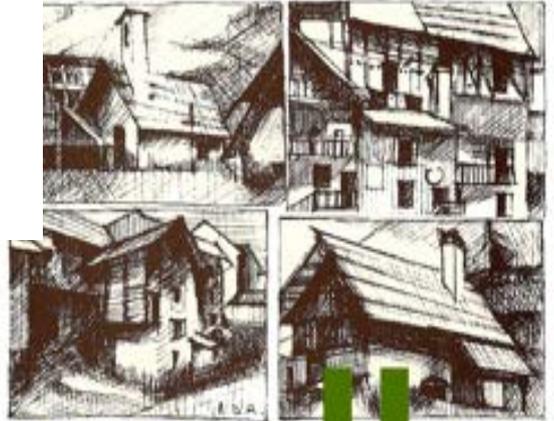




Association  
pour l'étude et  
**la sauvegarde**  
de la vallée de  
Cervièrès

Association loi 1901 créée en 1969  
72, le Chef Lieu 05100 CERVIERES  
<http://www.aesc-cervieres05.fr>



# La Paparelle

n°18 - été 2022



**Une Réserve Naturelle Régionale commune à  
Cervièrès et Montgenèvre ? Miracle ou...**

## Édito

# Une Réserve Naturelle Régionale commune à Cervières et Montgenèvre ? Miracle ou... mirage ?

Grande nouvelle, la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) va engager cette année une « étude d'opportunité pour une réserve naturelle régionale (RNR) sur le site du massif du Chenaillet » (cf décision du Président de la CCB du 22 mars 2022 demandant une subvention à la région pour cette étude).

**Enfin !** Notre demande de longue date se concrétise. **Enfin !** Les élus prennent à bras le corps le sujet de la préservation de ce joyau de biodiversité. **Enfin !** une gestion sérieuse et intelligente de la fréquentation du massif du Chenaillet va voir le jour. **Enfin !** Les zones humides vont être préservées...

Malheureusement, le démarrage de cette démarche laisse mal augurer de la suite : les associations de protection de l'environnement ne sont pas considérées comme des partenaires. Malgré les engagements pris lors du SCOT, et de la réunion du groupe de travail en octobre 2021 pour une gestion concertée du massif du Chenaillet, le cahier des charges de l'étude d'opportunité a été rédigé sans que les associations en soient informées. Et « un premier périmètre de principe reprenant les souhaits des maires » a été esquissé et « servira de base de travail et reste à travailler lors de la concertation » (\*)... **Tout est dit ! De plus, ce premier périmètre « base de travail » est très restreint et ne correspond même pas à des périmètres déjà existants : espace naturel sensible, ZNIEFF, ...**

**Malgré** des travaux, réunions, longuement élaborés depuis les années 90, (voir encadré),  
**Malgré** les inventaires scientifiques démontrant les richesses floristiques, géologiques, faunistiques du massif du Chenaillet et au sens large de la Haute Vallée de la Cerveyrette, et n'oublions pas hydrologiques,

**Malgré** justement, les problèmes d'assèchement des zones humides... (rappelons ici que la Durance prend sa source dans les Hautes Alpes, à 2390 m d'altitude, au pied du mont Chenaillet au pré des Gondrans, sur les pentes du sommet des Anges.),

**Malgré** l'affluence grandissante en termes de fréquentation touristique,

**Malgré** l'intérêt et la mobilisation depuis les années 70 des associations de défense de l'environnement et du public qui les soutiennent,

**Cette future réserve ne sera-t-elle qu'un faire-valoir? De la poudre aux yeux ?**  
est-ce que la montagne va accoucher d'une souris ?

Pourquoi la Haute Vallée de la Cerveyrette est-elle tant convoitée, ne serait-ce qu'au niveau photographique ? Parce que ses paysages sont variés et préservés, dépourvus de remontées mécaniques, de canons à neige, de forêts lacérées par les défrichements pour les pistes de ski alpin... C'est aussi un lieu de ressourcement pour les populations, qu'elles soient locales ou de passage.

**Alors travaillons, tous ensemble, élus, habitants, chercheurs, à la recherche d'un statut qui permette de limiter les impacts négatifs des activités humaines qui mettent en péril le massif du Chenaillet et la Haute Vallée de la Cerveyrette.**

**Bernadette BRUNET**



**dernière minute: Enquête publique en cours à Montgenèvre (<https://montgenevre.fr/enquetes-publiques/>) pour le remplacement du télésiège du Rocher de l'Aigle, avec un quasi doublement de la capacité. Jusqu'au 17 août 17h. Voir site AESC pour nos remarques**

## 30 ans de combat pour la protection du Chenaillet

De nombreuses démarches pour la préservation du massif du Chenaillet ont été entreprises depuis les années 80, notamment par l'Association Arnica Montana en vue de la création d'une réserve naturelle compte tenu de son intérêt botanique et écologique. Le document « Historique des démarches pour la préservation du massif du Chenaillet (par Arnica Montana) » en retrace la chronologie complète. En voici quelques étapes marquantes :

- 1990 un arrêté de biotope est demandé: refus car la protection paraît trop stricte,
- 1994 lors d'une réunion de travail à la Direction Départementale Agriculture et Forêt de Gap dans laquelle ARNICA MONTANA participe, il est acté que le site du Chenaillet est remarquable et mérite une protection instituée par l'État,
- 1996 le Ministre de l'Environnement juge nécessaire et urgent de mettre en place une politique de protection du massif du Chenaillet,
- en 2000, le 27 juin la régie des remontées mécaniques de Montgenèvre rencontre les représentants des associations Arnica Montana et SAPN concernant la création d'une retenue collinaire d'une capacité de 30 000m<sup>3</sup> pour produire de la neige artificielle. « Le secteur touché par le projet présente un intérêt écologique certain mais sa destruction est acceptable si les mesures de protection prévues...sont mises en œuvre »  
« En contrepartie de la destruction d'une zone humide , la régie propose de faire le nécessaire pour relancer la procédure de mise en réserve naturelle volontaire, en suspens et à faire intégrer, aux zones à mettre en réserve, des espaces de tourbières de grand intérêt écologique, situées au pied du Chenaillet »,
- 2001 le Préfet des Hautes-Alpes conditionne la création de la réserve collinaire de Prés du Gondran à la mise en réserve naturelle volontaire du secteur du Chenaillet, à titre de mesure compensatoire de l'altération de cette zone humide.  
Or à ce jour si l'on consulte le site de la Préfecture, la retenue collinaire présente un volume de 80 000m<sup>3</sup> Bizarre, bizarre... Et la procédure n'a jamais été relancée par la Régie des remontées mécaniques de Montgenèvre.  
Alors comment faire confiance encore aux élus ? et à l'État ?
- 2003: ARNICA MONTANA constate la destruction par nivellement de pistes de skis de Montgenèvre d'une espèce végétale protégée (*Aquilegia alpina*) et la destruction par drainage de zones humides aux sources de la Durance et elle demande par courrier au préfet des Hautes Alpes de relancer le dossier de protection du Chenaillet qui ne l'oublions pas est la principale source d'alimentation du marais du Bourget.  
Après de nombreuses réunions, le dossier de création d'une réserve était pourtant prêt d'aboutir, un changement de mandat municipal à Cervières a stoppé la démarche.



## Travaux pour les sentiers du Chenaillet : réunion du 21/06/2022

Cette réunion organisée par la Communauté de communes du Briançonnais (CCB) avait pour objectif de définir les travaux prioritaires à réaliser, dans le cadre du budget de 15000€ alloué cette année par la CCB.

Participants : maire de Cervières, représentants mairie de Montgenèvre, chargé de mission CCB, Arnica Montana, AESC, SAPN, Mountain Wilderness, LPO, CBGA.



Les travaux consisteront en la pose de panneaux de sensibilisation au respect des sentiers par les piétons et les VTT, et la mise en place de dispositifs de délimitation des sentiers par la pose de poteaux bois et de cordelettes près du sol. L'AESC aurait souhaité une réflexion sur la régulation des VTT, en particulier en descente, car ils sont à l'origine de dégradations importantes, en créant notamment de nombreux nouveaux tracés.

Quatre secteurs ont été identifiés par les maires en mai dernier pour la pose de panneaux. Les secteurs à protéger en priorité sont :

- 1/ au départ du sentier des Aittes,
- 2/ sur le sentier géologique, arête Ouest,
- 3/ zones humides autour du lac des Sarailles,
- 4/ zones humides autour du lac de Sagne Enfonza.

Un cahier des charges sera établi pour consulter des entreprises, en collaboration avec les associations Arnica Montana, AESC et CBGA. Selon le chiffrage, des arbitrages seront peut-être nécessaires.

Le chargé de mission de la CCB indique "qu'une réflexion d'ensemble sur l'aménagement et la restauration des sentiers sera menée dans le cadre de la future réserve qui donnera davantage de moyens humains et financiers".

Concernant la démarche engagée par la CCB pour la mise en place d'une réserve, nous avons appris qu'une première consultation de bureaux d'étude pour l'étude d'opportunité a été infructueuse. Une nouvelle consultation sera lancée, l'étude se déroulera donc probablement en 2023.



**La SAPN regrette que les associations n'aient pas été associées à la rédaction du cahier des charges, comme cela était prévu. Il est encore temps de corriger cela puisque la consultation va être relancée.** Un rendez-vous avec le Président de la CCB a été demandé, les associations de défense de l'environnement (SAPN, France Nature Environnement 05, Mountain Wilderness, Arnica Montana, AESC) ayant déjà en mai dernier fait un courrier à la CCB pour s'inquiéter de n'avoir aucune nouvelle de la démarche de protection et rappelant les engagements pris lors du Comité de pilotage d'octobre 2021.

Bernadette BRUNET et Mireille RAYMOND

## Commission locale de concertation et de suivi de la carrière de Cervières



Le 30 novembre 2021 s'est tenue une Commission locale de concertation et de suivi - carrière de Cervières à laquelle bien entendu l'AESC n'a pas été conviée, sans aucun doute par mesure de rétorsion vis-à-vis des positions prises par l'AESC lors du renouvellement du contrat de forçage et lors de l'enquête publique pour le renouvellement de l'exploitation de la carrière.

L'AESC étant adhérente de la SAPN FNE, c'est à ce titre qu'enfin cette fois j'ai pu participer à cette commission locale, qui se réunit au moins tous les 3 ans. J'ai ex-

primé mon étonnement, ce à quoi il m'a été répondu par Mr Le Maire que cela ne posait pas de problème puisque j'étais présente. La représentante de la DDT a pris la parole pour dire que la Commission locale de concertation et de suivi était ouverte à tous, même aux riverains. J'en déduis qu'il aurait du y avoir un affichage pour informer les habitants de la tenue de cette réunion.

Le Compte rendu est donc accessible au public et sera en lecture sur le site internet de l'AESC.

Ceci dit, cela nous permet de réitérer notre opinion exprimée lors de l'enquête publique en 2017 : **l'engagement pris par la commune pour une durée de 30 ans, renouvelable automatiquement, est très contraignant et les nuisances apportées par la carrière ainsi que les risques sur l'environnement valent-ils d'être supportés au regard de ce que cette carrière rapporte à la commune et à ses habitants ?**

L'avis détaillé de l'AESC émis lors de l'enquête publique est en ligne sur son site Internet. Chaque sujet est à lire sur le site de l'AESC :



:Extrait du contrat de forçage

### ARTICLE 3 - DUREE

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée de 30 ans à compter de la réalisation des conditions suspensives.

Au-delà de cette date, il se poursuivra automatiquement et dans les mêmes conditions en cas de renouvellement de l'autorisation administrative d'exploiter, pour toute la durée de l'autorisation renouvelée.

Bernadette Brunet

## HALTE AUX BRUITS !

Pourrait-on enfin prendre en considération dans notre département les riverains mais aussi les vacanciers qui viennent chez nous chercher le calme des paysages préservés et qui subissent chaque année, et de plus en plus longtemps et souvent, les nuisances des motos et voitures de sport qui sillonnent les routes des Hautes Alpes, comme le décrit Didier Faure, président du Génepy motoclub de Gap, dans le Dauphiné du 8 avril 2022 : « en passant par le vertigineux col d'Izoard, la première balade est celle du dépaysement et des sensations pures. Les motards y trouvent les virages et cols recherchés – ceux qui permettent « d'envoyer » les motos et de les sentir, tout en contemplant la nature ». ?

Il faudrait juste comprendre que les bruits résonnent et que ces conducteurs ne sont pas seuls, les humains et la faune sauvage sont très impactés de mai-juin à septembre par ce vacarme.



Et surtout ne pas dire qu'il s'agit d'une minorité, car les Cerveyrins sont bien placés pour savoir que la minorité ce sont ceux qui roulent silencieusement et prudemment. La majorité prend les routes de montagnes pour des circuits.

Ce phénomène ne va faire que s'amplifier puisque certains pays, comme l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse, et en Italie, la région du Trentin (qui touche la Suisse et le sud-est de l'Autriche) viennent de limiter un grand nombre de cols et de routes de montagne à 60 km/h, voire 50 km/h sur certaines sections. La même initiative existe dans les Dolomites. Donc, si vous visez les cols de Sella, Grödner, Pordoi, Rolle, Tonale, Manghem, les jolies routes autour du val d'Ampola, de Garniga, de Monte Bondone et Monte Baldo, sachez que la vitesse y sera fortement contrôlée et les comportements joueurs sanctionnés.

Nos régions, plus laxistes, vont voir décupler la fréquentation des motos et des voitures de sport.

Pour reprendre la parole d'un professionnel du tourisme qui déplore cette situation : " il suffirait que les motards appliquent la réglementation du Code la route en matière de vitesse, d'espace à respecter entre les motos ou de pots d'échappement et qu'ils fassent preuve d'un peu plus de respect vis-à-vis des habitants pour qu'il n'y ait pas de problème. En attendant, l'image du Vercors (ici des Hautes Alpes) en prend un coup, d'autant plus que des communes accueillent déjà des rallyes ou autres manifestations de sports mécaniques. Un jour au l'autre, nature ou sports mécaniques il faudra choisir ! ". Les habitants interrogés, tout en constatant que le phénomène est difficile à endiguer, interpellent les élus et se disent prêts à la mobilisation si aucune réponse ne leur est apportée. » Source : <https://www.peuple-libre.fr/actualite-9005-nuisances-sonores-des-motos-ca-suffit>.



Mais la pollution sonore est également néfaste pour la nature: **certains bruits sont plus dérangeants que d'autres** pour certaines espèces. Pour la faune, ce sont particulièrement les bruits forts et les sons continus (passage de véhicules motorisés) qui les mettent en danger. Le bruit provoqué par le passage des voitures diminue la présence d'oiseaux jusqu'à 1,5 kilomètre à la ronde.

**Alors un appel est lancé à tous ceux qui voudraient constituer un groupe pour préparer une mobilisation pour Cervières et le Briançonnais pour la saison printemps- été 2023, si les élus ne bougent pas sur ce sujet. Pourquoi ne pas constituer, à l'instar de « l'association des motards en colère » « l'Association des riverains en colère » ?**

**Bernadette BRUNET**

## Deux églises, neuf chapelles et des histoires d'horloges et de cloches.

Deux églises et neuf chapelles, c'est le titre de présentation du patrimoine religieux de Cervières sur le site Internet de la commune. L'église Saint-Michel est construite dans les dernières années du Moyen Âge et s'inscrit toute entière dans la typologie des églises de la Haute Durance. Elle accueille le cimetière du village et offre une vue magnifique sur la vallée de l'Izoard. L'église Saint-François-d'Assise est érigée au XIXe siècle au moment où les habitants délaissent le versant ensoleillé du village, propice aux cultures, pour son versant orienté au nord. Plus centrale, elle devient le siège de la paroisse.

Le territoire de Cervières est très vaste et comprend de nombreux hameaux. Dans neuf des hameaux vous y verrez une chapelle. Ces édifices religieux, petits ou grands, accueillent souvent des cloches remarquables, voire de vieilles horloges, qui ont des belles histoires à raconter.

Les acteurs du projet « Horloges d'Altitude » (HdA), initié au lycée de Briançon en 2008, ont commencé l'étude du patrimoine horloger et campanaire de Cervières.

Déjà dans La Paparelle n°8, été 2012, ils décrivaient le patrimoine horloger de l'église Saint-Michel ! La chambre de l'horloge a d'abord connu une horloge mécanique construite à Morez (39) par la société Prost Frères. Cette horloge est toujours visible en excellent état à son emplacement d'origine. Grâce à sa plaque signalétique on



sait qu'elle a été vendue par la société Aimé Lamy à Morez-du-Jura. C'est l'horloger briançonnais Alphonse Salle, fils d'Alexis Salle, qui l'a installée en 1884. Cette horloge animait les deux aiguilles du cadran monumental dominant Cervières et faisait sonner les heures probablement sur la cloche Vallier-Gautier de 1848 (hypothèse à vérifier lors d'une prochaine visite). La personne préposée à l'horloge devait remonter chaque semaine, avec une manivelle, deux poids de fonte. Après un siècle de bons et loyaux services,

une horloge électronique BTE2 de la société Bodet est venue remplacer l'horloge mécanique. Avantage : fonctionnement automatique avec une précision parfaite car le système est radio-contrôlé par l'émetteur France Inter situé à Allouis (18). On constate aussi que le marteau électrique de tintement a été positionné sur la cloche Paccard de 1903.



« C'est Romain Roussel, alors élève de seconde au Lycée d'Altitude, qui nous avait transmis ces informations », précise Denis Vialette, animateur du projet HdA, « et, pour approfondir le sujet, Romain a pris contact avec la société Bodet. C'est Dominique Dion, campaniste, qui a répondu et ce fut là le début d'un partenariat exemplaire. Voilà pourquoi nous sommes particulièrement attachés à cette église Saint-Michel ! ».

Récemment des passionnés du projet HdA ont étudié le patrimoine campanaire des deux églises de Cervières et nous ont fait part de leurs découvertes. L'église Saint-Michel possède deux cloches. Une cloche fondue par Vallier et Gautier en 1848 et une cloche fondue par les frères Georges et Francisque Paccard en 1903.

L'église Saint-François-d'Assise possède trois cloches. Une cloche fondue par Gaudenzio Mario en 1711, provenant très certainement de la chapelle Saint Mames, et deux cloches fondues par Georges et Francisque Paccard en 1903 et en 1909.



La cloche de 1711 a été fondue par un fondeur piémontais de Novara (lire l'encart n°1). Par chance elle a survécu à la tourmente révolutionnaire. La cloche de 1848 est une cloche 100% briançonnaise fondue localement par les fondeurs Vallier de Plampinet et Gautier de Forville (lire l'encart n°2). Les cloches de 1903 et 1911 sont des cloches issues de la fonderie d'Annecy-le-Vieux de Georges et Francisque Paccard (lire l'encart n°3).

**Encart n°1: Une cloche piémontaise à Cervières !**

GAUDENTIVS MARIVS ou Gaudence Marius ou Gaudenzio Mario a donc fondu la cloche de 1711 de l'église Saint-François-d'Assise. Voici quelques pistes entre 1707 et 1717 pour admirer d'autres oeuvres de ce fondeur piémontais. De quoi planifier un petit séjour en Italie ! D'abord la chiesa di Santa Caterina d'Alessandria à Craveggia, puis la basilica di San Gaudenzio à Novara, puis la chiesa dei Santi Martiri di Torino, puis la chiesa di San Michele à Alagna Valsesia et enfin la chiesa di Maria Vergine Assunta à Rossa. Bon voyage !

Source : Olivier Condemine, campanophile parisien.

**Encart n°2 :Vallier et Gautier: fondeurs itinérants briançonnais.**

Pendant six générations, de 1630 à 1880, les Vallier de Plampinet vont fondre plus d'un millier de cloches dans toutes les Alpes. Ils se sont associés à d'autres fondeurs briançonnais : les Gautier et les Barbe. Environ 200 cloches Vallier, Vallier-Gautier et Vallier-Barbe ont été retrouvées dans les archives ou dans les clochers. Les Gautier de Forville ont fondu des cloches pendant quatre générations de 1700 à 1864. Ces cloches étaient fondues dans des champs, près d'un point d'eau, à proximité des édifices pour limiter les transports. La cloche de 1848 de l'église Saint-Michel a probablement été fondue par Victor Vallier et Vincent Gautier, les derniers fondeurs de chaque lignée.

Source : Jean Vallier, « Les fondeurs de cloches briançonnais »

**Encart n°3: Georges et Francisque Paccard.**

Respectivement nés en 1839 et 1848, Georges et Francisque Paccard ont incarné avec brio la troisième génération de la dynastie Paccard. Avec leur frère aîné Victor (1836-1884) ils ont porté le déménagement de la fonderie de Quintal (74), lieu de sa fondation, vers Annecy-le-Vieux (74). Les premières cloches sortiront de ce nouvel atelier en 1857. C'est sous leur direction qu'a été fondue, en 1891, la « Savoyarde » de Montmartre (75), la plus grosse cloche de France. De nombreuses évolutions ont été constatées dans leurs réalisations : une meilleure sonorité, des décors plus complexes et soignés et une augmentation du nombre de cloches fondues grâce à l'export car jusqu'alors, la fonderie réalisait ses cloches exclusivement pour les Pays de Savoie et le canton de Genève (CH). Le décès de Francisque, en 1912, puis celui de Georges en 1914, ont signé la fin de l'ère « G&F » au profit de l'ère « Les fils de G. Paccard ».

Source : Antoine Cordoba, campanophile, administrateur du site « Les Cloches Savoyardes », et carillonneur.

Une cloche peut sonner en volée ou en tintement. En volée, la cloche oscille et son battant frappe sa paroi intérieure. En tintement, la cloche est fixe et un marteau frappe sa paroi extérieure. A Cervières, à l'heure actuelle, aucune des cloches n'est « sonnable » en volée. C'est bien dommage. Mais à l'exception de la cloche Vallier-Gautier, elles peuvent toutes sonner en tintement grâce à des horloges électroniques Bodet (BTE2 pour Saint-Michel, Opus4 pour Saint-François-d'Assise). Malheureusement la cloche Vallier-Gautier de Saint-Michel ne possède pas de marteau. Cette cloche locale est donc muette depuis bien longtemps. C'est bien dommage aussi.

Ces cloches portent sur leur robe des inscriptions en français et parfois en latin. On peut lire facilement les noms de famille suivants : Faure-Brac, Faure-Vincent, Brunet, Pierre Bes, Faure-Geors, Léothaud, Jouve, Faure-Brou, Faure-Gignoux. Les épigraphies complètes ont été relevées par Philippe Wathélet, campanophile aubagnais. Les traductions latines ont été établies par Clément Noual, campanophile parisien, ancien élève de l'Ecole nationale des chartes.



**Vidéos : Relevés des inscriptions**

Pour l'église Saint-Michel :

voir le lien <https://youtu.be/ycBrh34tuG8>

Pour l'église Saint-François-d'Assise :

voir le lien [https://youtu.be/](https://youtu.be/RqNmoxi85nA)

[RqNmoxi85nA](https://youtu.be/RqNmoxi85nA)



L'étude porte aussi sur les notes des cloches qui dépendent de leur taille et de leur forme : La3 et Sol#4 pour Saint-Michel, Fa3, Do4 et Ré4 pour Saint-François-d'Assise. Alors une idée a germé chez Stéphane Ferraris, responsable campanaire du projet HdA ! Les deux églises étant proches, les notes sont audibles dans tout le village, il souhaiterait composer une petite mélodie festive, bien synchronisée grâce aux horloges électroniques, qui réunirait les cloches des deux églises. Une façon de relier par le son les deux clochers de la commune et de donner un air de fête au village. Pour bien faire il faudrait faire poser un marteau de tintement sur la cloche Vallier-Gautier, voire moderniser le vieux BTE2 qui date des années 80. Tous les avis sont les bienvenus sur ce projet !

**Vidéos :**

Pour l'église Saint-Michel :

voir le lien Tintements des deux cloches et panorama : voir le lien <https://youtu.be/GaBy34aA-RI>

Pour l'église Saint-François-d'Assise :

Tintements des deux cloches et panorama : voir le lien <https://youtu.be/Ln9WThNRyE4>

voir le lien Tintements des trois cloches : voir le lien <https://youtu.be/Ln9WThNRyE4>

Il faudrait aussi étudier les cloches des neuf chapelles et, là aussi, toutes les informations seraient les bienvenues !

Collectif du projet « Horloges d'Altitude » (HdA)

**Ressources ultimes:**

L'église Saint-Michel de Cervières par Sylvie Damagnez, auteure : voir le lien <http://sylviadamagnez.canalblog.com/archives/2021/03/06/38826135.html>

Pour l'AESC (Association pour l'étude et la sauvegarde de la vallée de Cervières) et les passionnés de campanologie voici un lien de téléchargement d'une archive contenant des photos et des enregistrements des tintements des deux églises de Cervières. Attention : c'est du lourd (2,5 Go) ! Voir le lien : [https://mega.nz/file/XsBFQBID#qsX8H3\\_U5qJ-67NFCF\\_I6sqaqFytu2K3uSKu6sijqEA](https://mega.nz/file/XsBFQBID#qsX8H3_U5qJ-67NFCF_I6sqaqFytu2K3uSKu6sijqEA)

Source : Philippe Wathelet, campanophile aubagnais.

Voici une photographie de Cervières de la fin du 19ème siècle, avant la construction de l'hôtel de l'Izoard et de l'église Saint François d'Assise, mais avec au fond la chapelle Saint Mames d'où provient très certainement la cloche de 1711.



## REFLEXIONS SUR UN CENTENAIRE :1922-2022, NATURE ET CULTURE AUX ABORDS DU CHENAILLET

**Josias Braun** , mondialement connu sous le nom de **Braun-Blanquet**, fut l'un des plus grands botanistes du XXe siècle.

On lui doit, entre autres, un renouvellement des modes de taxonomie des plantes basé au départ sur une certaine conjonction du « processus » et du « modèle » (je m'avoue hors d'état d'en dire plus, la systématique dont il s'agit étant d'une terrifiante complexité aux yeux du profane). Bref, selon ce que l'on appelait, à l'époque, l'écologie ( le mot est encore utilisé, il fait même florès, mais dévoyé et instrumentalisé aux antipodes du sens d'origine). Parmi les notices bibliographiques disponibles en ligne, la plus complète est rédigée en dialecte alémanique, ce qui n'arrange pas les choses (natif des Grisons, mais résident en France, Braun-Blanquet avait, sa longue vie durant – 1884-1980 – , conservé la nationalité suisse) et, curieusement, elle ne mentionne pas les deux articles où l'illustre savant s'intéressait notamment à la végétation de la haute vallée de Cervières, dans le bulletin de la Société Botanique de France.



C'était en 1922, il y a tout juste un siècle, presque jour pour jour si l'on tient compte de la date de parution de la Paparelle. A l'occasion du congrès de la Société Botanique de France, tenu cette année-là à Briançon avec herborisations dans les vallées environnantes, Braun-Blanquet avait témoigné un intérêt spécial pour la richesse de notre flore dans les environs de la plaine du Bourget. Je ne m'étendrai pas sur les listes de plantes dressées en la circonstance ; l'énumération serait fastidieuse et on peut toujours la trouver en consultant les travaux que produit par ailleurs Arnica montana sous la très compétente houlette de Claude Rémy. Bornons-nous à rappeler la découverte par Braun-Blanquet de l'*Aethionema thomasiana*, inconnu jusqu'alors en France et dont le développement actuel fait l'objet de vigilance attentive du même Claude Rémy.



Il se trouve, pour accroître notre intérêt, que Braun-Blanquet va, toujours dans les journées de l'été 1922, pousser sa reconnaissance entre Chenaillet et Cerveyrette jusqu'à un domaine où l'écologie le cède, comme par contiguïté, à l'économie agricole et pastorale. Après avoir relevé quelques méfaits du surpâturage, il observe et consigne des éléments révélateurs sur les diverses cultures autour des Fraches (bulletin de la Soc. Bot. De France, LXIX, 4<sup>e</sup> série, t. 22, pp 91-93).

« Le dernier hameau au-dessus de Cervières, Les Fraches, s'abrite dans une combe verdoyante de l'adret, à 2.060 m. d'altitude, et les terres cultivées d'orge, d'avoine et de seigle grimpent encore plus haut. A 2.100 m., on admire encore de beaux champs de trèfle rouge (*Trifolium pratense*) et de sainfoin (*Onobrychis viciaefolia*) ; les céréales se cultivent actuellement jusqu'à 2.120 m., et des champs abandonnés, en partie reconquis par la végétation spontanée, s'échelonnent jusqu'à 2.150 m., donc à peu près à l'altitude des derniers champs de Findelen près de Zermatt. Mais les conditions du milieu paraissent bien plus extrêmes aux Fraches où rien ne viendrait sans une irrigation abondante. C'est, d'ailleurs, une règle générale pour le Briançonnais. L'irrigation est ici d'une importance capitale et la construction et l'entretien des canaux d'irrigation absorbe un travail considérable. On arrose tout : prairies fauchables, vergers, jardins, la luzerne, les pommes de terre, les céréales. (...)



Aux Fraches, le seigle est généralement arrosé deux fois pendant tout l'été ; orge et avoine (semés en mélange) demandent une irrigation suivie (tous les huit jours). A 2.100 m. d'altitude, on sème le seigle autour du 10 août et on moissonne vers la fin d'août de l'année suivante. Avoine et orge sont ensemencées autour du 15 mai et mûrissent vers le 15 septembre. Les céréales rendent de 4 à 5 fois, tandis qu'elles donnent 10 fois la quantité ensemencée à Cervières entre 1.600 et 1.700 m. La luzerne est cultivée jusqu'à 1.920 m., près de Rif Tord, les pommes de terre jusqu'aux Aittes (1.790 m.). » Etc.

Quant à nous-autres, cent ans plus tard, nous mesurons avec nostalgie, sinon avec franche tristesse, le recul effectué en un siècle dans cet isolat de micro-civilisation montagnarde, au long de cette « combe verdoyante » des Fraches, si admirablement située, paysage d'une harmonie quasi musicale, jadis profondément humanisé, aujourd'hui voué à un total abandon, quand ce n'est pas au « piétinement sourd des légions en marche », légions nombreuses, oubliées, trop souvent irrespectueuses, à l'assaut des casses à ophiolites du Chenaillet.

**Raoul MARIN**



## LUSTRES

**Restaurés, électrifiés, mais... toujours par terre un an après !**

**On ne peut que regretter que le financement de restauration du patrimoine par l'AESC soit si peu considéré.**



**AVANT**



**AUJOURD'HUI**

# Un chemin pas comme les autres

Le chemin qui gravit la pente  
Se grave en style quotidien  
Comme une phrase qui serpente  
Dans le chapitre des anciens  
Tant a trottiné votre mule  
Sur la page du résumé  
Qu'on peut y lire en majuscules  
Françoise et Mamès

(Jacques Serizier *Françoise et Mamès* 1985)



L'Alp, quelques chalets groupés, juste au-dessus du village à vol d'oiseau. De là-haut, on entend les cloches du village. Si on s'avance jusqu'à la croix, on voit tout ce qui s'y passe. Mais la côte, il faut la grimper... La pente est raide, les lacets bienvenus. Jeune, on les coupe allègrement en montant et on descend en courant. Avec l'âge, gare aux genoux, on y va mollo mollo... Tous les enfants passant par Cervières sont montés à l'Alp, petite balade en famille, pique-nique, ou première étape jusqu'au sommet des Anges... Pourquoi ? Pourquoi cette attirance ? Pourquoi toujours l'Alp ? Encore maintenant, bien qu'on ne puisse plus y acheter du fromage...

Un chemin qu'on ne peut faire qu'à pied ou à dos de mulet. Emprunté tous les jours, du mois de mai aux premières neiges, pendant des années, par

Françoise et Mamès. Le seul alpage où on se rendait sans voiture et pour lequel aucune route n'a été construite...

Été 2022. Le premier pont au-dessus de St-Michel n'est plus praticable, trop dangereux. Dans le temps, les habitants entretenaient le chemin, leur chemin, ils bâtissaient, réparaient les ponts... La solution proposée aujourd'hui est de passer par le lit du ruisseau... Monter tout droit dans ce cône, dans le ravin qui sépare les deux monts ? Ne plus grimper la pente où en quelques mètres on se hissait vers les cimes ? Simplement parce que adapter le pont à l'érosion de la montagne coûterait trop cher... ? C'est impensable... sans parler de la fatigue supplémentaire que ce nouveau tracé apporterait.



Bien sûr ce n'est qu'un chemin  
mais un chemin qui se mérite  
un chemin pour suer sous le soleil  
un chemin comme un baromètre, pour se mesurer : « mon temps le plus rapide c'est 12 minutes, mais j'avais 20 ans, maintenant si je mets 35 mn je suis bien content ! »  
un chemin modeste, sec souvent, avec ses cailloux qui dérapent  
un chemin qui parle si on sait l'écouter  
un chemin comme une madeleine de Proust  
une chemin empreint d'histoires  
un chemin pour créer  
un chemin pour méditer

Nathalie Solence

« Juchée sur le dos du mulet je me laisse guider. Roubi connaît le chemin de l'Alp. Pourquoi en serait-il autrement ? Dans la journée nous descendons et remontons quatre fois. Le petit village s'éloigne lentement, avec lui le monde et les humains. Immédiatement mon être s'engourdit et je me laisse glisser vers une douce rêverie, ouvrant toutes grandes les portes de mon imagination. Ces instants-là sont les plus précieux de la journée. »

(Marilou Labourdenne *Sur le chemin des églantines* 2012)

Nous remercions

pour l'écriture des textes: Bernadette BRUNET, Mireille RAYMOND, Raoul MARIN, le collectif du projet « Horloges d'Altitude » et Nathalie SOLENCE pour les illustrations et photos: Amalia DOMERGUE, Michel ZEMB, Pascal BONNIERE, Claude GAISNE, Mireille RAYMOND, le collectif du projet « Horloges d'Altitude » et Pascal HELIAS, pour la composition et la mise en page: Pascal HELIAS, pour sa relecture attentive Mireille RAYMOND.

Edité par l'AESC, association loi 1901, 72, le Chef lieu — 05100 Cervières. ISSN 1777-1951J Directrice et responsable de la publication: Bernadette Brunet, présidente de l'association — Dépôt légal: Juillet2022 Imprimeur: ALPES OFFSET 21, rue du docteur Julien Guillaume 05600 GUILLESTRE